

AU CONSEIL MUNICIPAL en 2013

Budget principal

➤ Comptabilité 2012 (compte administratif)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		609 673,00		17 798,00		627 471,00
Opérations de l'exercice	147 647,22	321 061,11	250 076,87	405 209,97	397 724,09	726 271,08
TOTAUX	147 647,22	930 734,11	250 076,87	423 007,97	397 724,09	1 353 742,08
Résultats de clôture		783 086,89		172 931,10		956 017,99
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	147 647,22	930 734,11	250 076,87	423 007,97	397 724,09	1 353 742,08
RESULTATS DEFINITIFS		783 086,89		172 931,10		956 017,99

Budget CCAS

➤ Comptabilité 2012 (compte administratif)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 703,00				2 703,00
Opérations de l'exercice	3 204,81	3 850,00			3 204,81	3 850,00
TOTAUX	3 204,81	6 553,00			3 204,81	6 553,00
Résultats de clôture		3 348,19				3 348,19
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 204,81	6 553,00			3 204,81	6 553,00
RESULTATS DEFINITIFS		3 348,19				3 348,19

Budget Assainissement

➤ Comptabilité 2012 (compte administratif)

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		51 302,00	429,00		429,00	51 302,00
Opérations de l'exercice	9 604,13	9 032,48	227 191,06	108 962,39	236 795,19	117 994,87
TOTAUX	9 604,13	60 334,48	227 620,06	108 962,39	237 224,19	169 296,87
Résultats de clôture		50 730,35	118 657,67		67 927,32	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	9 604,13	60 334,48	227 620,06	108 962,39	237 224,19	169 296,87
RESULTATS DEFINITIFS		50 730,35	118 657,67		67 927,32	

Budget eau

➤ Comptabilité 2012 (compte administratif)

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		17 219,00		786,00		18 005,00
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		17 219,00		786,00		18 005,00
Résultats de clôture		17 219,00		786,00		18 005,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		17 219,00		786,00		18 005,00
RESULTATS DEFINITIFS		17 219,00		786,00		18 005,00

Les quatre comptes administratifs 2012 sont adoptés à l'unanimité

Comptes de gestion du receveur municipal

Le conseil municipal, constatant que Madame la Perceptrice (receveur municipal) a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 déclare que ses comptes de gestion des budgets PRINCIPAL, CCAS, ASSAINISSEMENT et EAU, n'appellent ni observation, ni réserve.

Budgets prévisionnels 2013

➤ PRINCIPAL : Budget prévisionnel 2013

Le Maire présente le budget primitif principal 2013 :

- La section fonctionnement du budget primitif principal 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 077 580 Euros
- La section investissement du budget primitif principal 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 383 392 Euros.

Le budget PRINCIPAL 2013 est voté à l'unanimité.

➤ CCAS : Budget prévisionnel 2013

Le Maire présente le budget primitif principal 2013 :

- La section fonctionnement du budget primitif principal 2013 s'équilibre en dépense et en recette à 5 782.00 Euros

Le budget CCAS 2013 est voté à l'unanimité.

➤ ASSAINISSEMENT : Budget prévisionnel 2013

Le Maire présente le budget primitif principal 2013 :

- La section fonctionnement du budget primitif principal 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes à 61.558 Euros
- La section investissement du budget primitif principal 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes à 274.851 Euros.

Le budget ASSAINISSEMENT 2013 est voté à l'unanimité.

➤ EAU : Budget prévisionnel 2013

Le Maire fait part à l'assemblée du refus de la Perceptrice de liquider, du moins dans l'immédiat, le budget eau. Aucune opération n'ayant eu lieu en 2012, elle présente par conséquent pour 2013, un budget identique à 2012

- La section fonctionnement du budget primitif principal 2013 s'équilibre en dépense et en recette à 17 219 Euros
- La section investissement du budget primitif principal 2013 s'équilibre en dépense et en recette 786 Euros.

Le budget EAU 2013 est voté à l'unanimité

Pose de lampadaires

Décision de poser des lampadaires vers les nouvelles maisons :

4 à Bannières, 1 à Roure, 1 aux Rosiers, 1 à Tournebize

- | | |
|----------------------|-------------|
| • Montant travaux | 14 000.00 € |
| • Subvention du SIEG | 7 000.00 € |
| • Part communale | 7 000,00€ |

Travaux prévus début 2014

Assainissement de Bonnabaud

Le coût total de la réalisation s'est avéré de 40.000€ inférieur aux prévisions.

Assainissement de ROURE

En raison de l'impossibilité de trouver une solution amiable, soit par paiement, soit par échange, pour l'achat des 2500 m² de terrain nécessaires à l'implantation de la station d'épuration, avec la totalité des propriétaires indivisaires de la parcelle ZP 4, le conseil municipal :

- Décide de confier à l'Etablissement public foncier (EPF – SMAF) le soin d'acquérir pour le compte de la commune, par expropriation pour cause d'utilité publique si nécessaire, les 2500 m² indispensables à l'implantation de la station d'épuration.

Si expropriation il y a, les travaux ne se feront pas en 2014. Espérons que les subventions actuelles qui sont de 80% se maintiennent.

Plan de gestion de l'ENS « Butte et marais de ST.PIERRE.LE.CHASTEL »

Approbation du plan de gestion de l'ENS « butte et marais de SPC » confié conjointement à la LPO et au CEN Auvergne pour 5 ans.

Le programme annuel sera revu chaque fin d'année pour valider, modifier, voir annuler les actions prévues l'année suivante. Dossier subventionné à 80% par le conseil général et l'agence de l'eau.

Le programme 2013 comprend des **mares** destinées à garder la faune aquatique lors des périodes d'assèchement du marais : l'une se fera en bordure de route dans l'ex-parcelle de M. Rochefort Gérard, l'autre dans la parcelle de M. Faucher Fabrice.

La communauté de communes Pontgibaud Sioule et Volcans (PSV) accorde pour 2013 aux communes une subvention de 4.000 € au titre des opérations à impact touristique. Pour St-Pierre-le-Chastel, sont concernés la création des mares et un panneau d'information.

Cession de la licence IV de l'auberge de Saint Pierre le Chastel à Mme Beaussire Nadège

Nadège Beaussire, exploitant l'auberge par bail commercial à compter du 1^{er} août 2013, l'assemblée considère la nécessité de lui vendre la licence IV affectée à « ***l'auberge de St-Pierre-le-Chastel*** » au prix de 3.000 euros.

Afin de permettre que la licence IV reste affectée à ce commerce dont les murs appartiennent à la commune de ST.PIERRE.LE.CHASTEL, il sera inscrit sur l'acte de cession la mention suivante « *En cas de cession isolée de la licence objet des présentes, Madame Beaussire Nadège ne pourra procéder à la cession sans en réserver la préférence à prix égal à la Commune de SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL. Elle devra faire connaître son intention et les conditions de la cession à ladite commune par lettre recommandée avec accusé de réception* »

Vente matériel auberge à Mme Beaussire

Accord de l'assemblée pour vendre au prix de 8.652 €, à Nadège Beaussire, le matériel de l'auberge repris à la précédente gérante.

Désignation des délégués à la commission locale chaîne des Puys, faille de la Limagne

Le projet d'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de la Limagne, initié en 2007 par le conseil général, s'inscrit dans près de 35 ans de protection et de valorisation de cet ensemble.

Il recoupe notamment le classement de la Chaîne des Puys au titre des monuments naturels et des sites en 2000, et la labellisation du Puy de Dôme « Grand site de France » en 2008.

Il relève une volonté partagée de conduire une politique concertée qui vise à :

- préserver l'intégrité des paysages et des structures volcaniques ;
- faire vivre ces espaces à travers la conciliation des usages, et plus particulièrement l'articulation d'un tourisme durable et le maintien des activités locales ;
- développer et diffuser la connaissance sur la valeur de ces sites, leurs fonctions et leurs fragilités ;
- faire rayonner ces hauts-lieux patrimoniaux au bénéfice de l'ensemble du département, voire des territoires voisins.

Chaque commune est représentée au sein de la commission locale par deux délégués (titulaire et suppléant).

Janette Vialette-Giraud et Jacky Fouilhoux sont désignés pour siéger au sein de la commission locale.

Bail location d'un four de Roure à M. Barlot Jean-Michel Etablissement d'un bail entre Jean-Michel Barlot et Madame le Maire représentant les habitants de Roure relatif à la location du four cadastré ZP 52 pour un montant mensuel de 10€ au profit de la section de Roure.

Demande d'achat de M. Marmonnier

Jean-Louis Marmonnier souhaite acquérir la portion de terrain communal situé derrière sa maison d'habitation. Il propose en échange de céder à la commune sa parcelle ZH 49 et de payer le surplus.

Accord de l'assemblée avec précision que tous les frais de géomètre, enquête publique, notaire, seront à la charge de Monsieur Marmonnier.

Le prix de vente du surplus de l'échange est fixé à 10€ le m2.

Noms des rues

La nécessité de donner une appellation aux voies, a conduit la municipalité en collaboration avec les services du courrier La Poste Auvergne, à mettre en place ce projet.

L'amélioration de la desserte des habitants doit être un objectif commun aux différents acteurs du territoire afin que chaque administré ou client ait une adresse qui lui permette d'être reconnu par les différents services : secours, soins, dépannage, livraison, service à la personne, déplacements à l'intérieur des communes grâce à la technologie GPS, accès des facteurs, notamment des remplaçants au domicile des clients etc...

Un représentant de la Poste a encadré les limites de chaque rue à nommer.

Le conseil municipal a travaillé sur le sujet et privilégié l'utilisation de noms locaux qu'il propose aux administrés qui recevront un courrier avec plusieurs choix possible afin qu'ils se prononcent à ce sujet.

Acquisition de matériels de déneigement : demande de subvention

Roger Prugnard, ne souhaitant plus assurer le déneigement, le conseil municipal décide de faire l'acquisition de matériels répondant aux critères imposés par le conseil général :

- 1 Tracteur apte à faire du déneigement, 100cv minimum, 4 roues motrices et équipé d'une plaque normalisé SETRA
- 1 Etrave transformable
- 2 paires de chaînes à neige

Le tracteur bénéficie d'un financement du conseil général à hauteur de 50% sur un prix maximum de 50.000 euros.

L'étrave et les chaînes à neige bénéficient d'un financement du Conseil général à hauteur de 80% sur un prix maximum de 20.000 euros

Construction d'un hangar communal

Décision d'édifier un hangar pour abriter le matériel prévu d'acquérir (tracteur, étrave...), voir également pouzzolane d'hivernage.

Un endroit situé au bourg, non isolé, semble convenir. Le terrain d'environ 400 m2 appartient à la section de St-Pierre. Bien que s'agissant d'une opération d'utilité publique, un courrier sera envoyé à chaque foyer pour connaître l'avis des habitants. Le produit de la vente, basé sur l'estimation du service des domaines reviendra à la section du bourg.

Répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire issus du renouvellement des conseils municipaux de 2014 doivent être définis.

La communauté de communes propose la répartition suivante des sièges dont le total ne doit pas dépasser 22. En cas de désaccord des communes, le préfet imposera la répartition définie à l'échelon national, qui favorise les communes dont la population est la plus importante et qui, dans le cas présent, donnerait 1 seul délégué pour les trois communes les moins peuplées.

Le conseil municipal suit la proposition de la communauté de communes :

→ Commune de Chapdes-Beaufort (population 1015 hab)	5 sièges
→ Commune de Bromont Lamothe (population 954 hab)	4 sièges
→ Commune de Pontgibaud (population 731 hab)	3 sièges
→ Commune de La Goutelle (population 619 hab)	3 sièges
→ Commune de Saint Pierre le Chastel (population 384 hab)	2 sièges
→ Commune de Saint Jacques d'Ambur (population 290 hab)	2 sièges
→ Commune de Montfermy (population 208 hab)	2 sièges

Salle polyvalente



Les travaux consistent principalement aux différentes mises aux normes : toilettes et circulation handicapés, électricité, assainissement. L'agrandissement des toilettes usurpant la place du bar, un agrandissement pour création d'une cuisine fonctionnelle sera construit. En ce qui concerne la grande salle *actuelle*, *changement de menuiserie* et radiateurs, pose d'un carrelage neuf et de la peinture. Après deux passages en commissions accessibilité et sécurité, l'appel d'offres lancé, les entreprises suivantes sont retenues : SANCHEZ, ENDUIT PLUS, SIEGRIST, SABATTERY, COUTAREL, ATOUT CARREAU, MARQUES, GAUTHIER.

Montant des travaux	194.037 €
Subvention conseil général 35 %.....	76.700 €
Subvention DETR (Etat) 30 %	57.700 €
Subvention sénatrice Michèle André.....	10.000 €
TOTAL	144.400 €
Reste à charge de la commune	49.637 €

Employé saisonnier

Le contrat de M. Claude Dubost est terminé. Il ne souhaite pas le renouveler.

M. Eric Rigaud travaillant actuellement à mi-temps pour la commune de Pontgibaud est embauché à la commune de St-Pierre-le-chastel avec un contrat à temps partiel de six mois.

Modifications de statuts de la Communauté de communes « Pontgibaud, Sioule et Volcans »

Approbation des modifications statutaires de la Communauté de communes Pontgibaud Sioule et Volcans entérinés lors des derniers conseils communautaires :

- Activités péri-éducatives
- Equipements sportifs – gymnase
- Politique du logement social déclaré d'intérêt communautaire
- SPANC – contrôle et réhabilitation.

Divers

➤ **Roure : aménagement d'un chemin à l'intérieur du village**

Aménagement en chemin du sentier encaissé longeant l'arrière des maisons SOTO et DUMAS. Ces travaux permettront de déblayer la ruine récupérée par la commune suite à la procédure « biens sans maître » (ZP 74) étant donné que les matériaux de déblais serviront pour combler le sentier. Le complément de pierres sera pris à la carrière de Roure.

➤ **Divers panneaux**

-1. Pose de panneaux à l'entrée des villages de Roure (un côté) et Rosiers (des deux côtés).

-2. Réclamation du SICTOM qui demande de transporter les bacs situés sur la voie « Rochefort Sébastien – Santanoceto Bruno etc... » en bordure de cette voie en raison des panneaux « sens interdit » des deux côtés laissant supposer qu'il s'agit d'une voie privée.

Le panneau « sens interdit » situé côté Tournebize sera enlevé et remplacé par un panneau limitation de vitesse à 30.